

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2013

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIG, Mme DUBOST, M. CHAUBET, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. MAMERI, M. PECHAMAT, Mme MOREAU

PROCURATIONS : Mme RABINOVITCH à M. VIVANT ; Mme FLORES à M. RODRIGUES ; M. BIEBER à M. BAYONNE ; M. VIVES à M. BENOIT ; Mme SALVANS à Mme RIBET ; M. MAROC à M. CASSIGNOL ; M. DALMAS à Mme FRAPPIER ; Mlle ROTH à Mme MOREAU ; Mme BENQUET à M. PECHAMAT

ABSENTS : Mme SIBRA, Mlle AMARI, M. LAMOUR

1- FINANCES

• Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2013 pour la commune et les soumet à la discussion du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) prend acte des orientations budgétaires 2013 pour la commune.

2- PERSONNEL

• Dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels issu de la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2012-347 du 12 MARS 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique constitue une étape essentielle de la mise en œuvre du protocole du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique. Le programme pluriannuel, détermine en fonction des besoins de la collectivité territoriale et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades et cadres d'emploi ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun des recrutements, leurs répartition entre les sessions successives de recrutement. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur la situation des agents éligibles et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve le rapport sur la situation des agents éligibles et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

• Avancement de grade pour l'année 2013 : création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe suite à la réussite de l'examen professionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide la création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

• Rémunération d'un stagiaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de verser une indemnité de stage mensuelle de 436.05 € brut au stagiaire et charge le Maire de signer la convention de stage avec l'université de Montpellier.

3- ADMINISTRATION GENERALE

• Approbation d'une convention de coordination entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle : gestion de la voirie en situation de grandes intempéries

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par temps de neige et/ou de gel, la Communauté Urbaine Toulouse Métropole est compétente pour assurer l'entretien et le nettoyage des chaussées et des trottoirs au titre de sa compétence voirie communale. Considérant qu'afin d'améliorer la viabilité hivernale et le service rendu à la population, il convient de coordonner le fonctionnement des services du Pôle territorial Nord-Ouest de la Communauté Urbaine Toulouse Métropole et de la Commune de Beauzelle. Il convient d'établir une convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve la convention pour la de coordination entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle : gestion de la voirie en situation de grandes intempéries et autorise Monsieur le Maire à la signer.

• Approbation d'une convention de cession d'un véhicule entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle

Monsieur le Maire propose que la commune de Beauzelle cède à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole le véhicule de type POLYBENNE Renault immatriculé 429 AHJ 31. Il convient d'établir une convention. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve la convention pour la de cession d'un véhicule entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- **Approbation d'une convention de mise à disposition de services entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Beauzelle cède à la Communauté Urbaine Toulouse Métropole un véhicule de type POLYBENNE. Considérant que dans le cadre d'une rationalisation du fonctionnement des services et d'une amélioration du service public rendu aux usagers, la communauté urbaine Toulouse Métropole souhaite mettre à la disposition de la commune de Beauzelle un camion polybenne, une demi-journée par mois. Il convient d'établir une convention. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve la convention pour la mise à disposition de services entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole et la commune de Beauzelle et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4- TRAVAUX

- **Rénovation du réseau d'éclairage public rue Beausoleil**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public rue Beausoleil comprenant la dépose de cinq appareils d'éclairage public vétustes et pose de cinq lanternes d'éclairage public à disposition au service technique. Le coût total de ce projet est estimé à 1 832 €. Compte tenu de la participation du SDEHG, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 560 €. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG et après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 560 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 1 560 €.